



HABILITATION ÉLECTRIQUE HAUTE TENSION HE MANOEUVRE

Personnel non-électricien

OBJECTIF(S)

- ✓ Permettre aux salariés de mettre en application les prescriptions de la NF C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages et installations électriques.
- ✓ S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les situations propres à leurs établissements.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Personnel chargé d'assurer des opérations d'ordre électrique : travaux, mesures, vérifications, essais, ou autres opérations sur des installations électriques en HTA.

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Formation initiale : 14H00 (2 jours).

Recyclage : 10H30 (1,5 jours).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 1 à 8 stagiaires.

PROGRAMME

THÉORIE

Notions élémentaires d'électricité :

- Le principe de l'électricité.
- Les notions de signaux continu et alternatif.
- Les grandeurs et unités usuelles (Volt, Ampère, Ohm, Watt), la loi d'Ohm.
- Les différents ouvrages.

La sensibilisation aux risques électriques :

- Les dangers de l'électricité.
- Les effets du courant électrique sur le corps humain.
- La résistance du corps humain.
- Les risques en fonction des tensions.
- Les risques spécifiques à la haute tension.

La prévention du risque électrique :

- Principes généraux de prévention.
- Les différents mécanismes d'électrisation.
- Les différents équipements et matériels de protection (verrouillage, équipement collectif et individuel).

Le principe des habilitations électriques, aspect réglementaire :

- La norme NF C 18-510, son champ d'application.
- Évolution de la réglementation en électricité.
- Rôles des intervenants.
- Le titre d'habilitation, présentation, champ d'application et durée de validité.

L'environnement électrique :

- Les zones d'environnements en champ libre, dans un local.
- Les zones pour les différentes canalisations.

Les opérations du chargé d'opération spécifique de manœuvre :

- Les limites du chargé d'opération spécifique de manœuvre.
- Les différents matériels électriques (dispositifs de protections, de commandes, de sectionnements).
- Les fonctions des matériels électriques HTA.
- Les procédures de manœuvre des organes de protection.
- Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité.

Accidents sur les ouvrages électriques :

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique.
- Dispositions à prendre en cas d'incendie d'origine électrique sur les ouvrages.

PRATIQUE

- La vérification et l'utilisation des équipements de protection (EPI/EPC).

Exercices sur :

- Le repérage des environnements ou locaux à risques.
- L'application de la prévention du risque électrique.
- La préparation et la direction des manœuvre en HTA.
- La rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Évaluation des acquis par un test théorique et pratique :

- Questionnaire portant sur le tronc commun et les spécificités des habilitations.
- Mise en situation pratique sur une installation type (ou maquette pédagogique).

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Théorique en salle de formation.

Mise en situation pratique sur installation client ou platines d'exercices.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un formateur pour 8 stagiaires.

Diaporama et vidéos.

Platines d'exercices et matériel.

VALIDATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation théorique et pratique, un avis après formation permettant l'habilitation du salarié et un exemple de titre d'habilitation prérédigé sont adressés à l'employeur.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

Périodicité de recyclage selon la norme NF C 18-510 : 3 ans.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pièce d'identité.

Titre d'habilitation si recyclage et Instruction Permanente de Sécurité (IPS) propre à l'entreprise.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Se munir de sa tenue de travail et de l'ensemble de ses Équipements de Protection Individuelle (EPI) électriques.

Prévoir une salle pour la théorie et les exercices pratiques, ou mettre à disposition les installation clients pour les exercices.